



## **Fiche repère : Création et fonctionnement des comités territoriaux**

### **Pourquoi les créer ?**

Les comités ont vocation à animer la Marche au niveau d'un territoire. Ils peuvent être des comités municipaux, départementaux ou régionaux pour la citoyenneté culturelle. Ils pourront être pérennisés au-delà de 2025 de par leur fonction d'observatoire de l'effectivité de la citoyenneté culturelle et de mises en réseau d'acteurs et venir en appui au fonctionnement des services publics départementaux de l'autonomie (SPDA) guichets uniques pour répondre aux besoins en information, orientation et accompagnement des personnes handicapées et âgées en manque d'autonomie, relatifs à tous leurs droits dont le droit à la culture.

### **Comment les créer et les animer ?**

Ils peuvent être composés de personnes et d'organismes de toute nature : citoyennes, citoyens, acteurs culturels, éducatifs, sanitaires, médico-sociaux et sociaux, représentants d'associations, de l'État et de collectivités, etc. Leur création, dans une première étape, s'appuie sur les délégations, les antennes locales des organismes participant à la coordination nationale de la Marche. Il sera possible de mobiliser des référents handicap/accessibilité/publics spécifiques d'établissements culturels ainsi que de responsables culturels de structures sanitaires, médico-sociales et sociales. Il pourra être intéressant, sur cette thématique de la citoyenneté culturelle, d'inciter à la désignation de correspondants au sein de nombreuses instances telles les Commissions départementales de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), dans les conseils de quartier, locaux, de la citoyenneté, du handicap, de la santé mentale, des jeunes, des aînés, de la vie sociale, etc. Les membres des comités s'engagent sur le manifeste de la Marche. Les comités désignent un ou plusieurs porte-parole, et fonctionnent en concertation et avec le soutien de l'équipe d'animation de la Marche. Les comités municipaux et départementaux sont membres de droit du comité régional de la citoyenneté culturelle de leur région d'appartenance. Une personne peut s'impliquer dans divers comités sur une même région.

### **Quelles actions à mener ?**

Informier et mobiliser les autorités locales concernées : Préfets, sous-préfets, responsables des Drac, de l'ARS, de collectivités territoriales, etc.

Organiser des réunions de réflexion, de sensibilisation sur la citoyenneté culturelle, sur les atteintes subies par les personnes vulnérables et faire remonter des préconisations pour des solutions en matière de dispositifs, de mesures réglementaires, de partenariats à mettre en œuvre dans un objectif de dépasser le soutien à projet pour aller vers un cadre permettant l'accès à la culture dans le cadre du droit commun.

Préparer sur son territoire la Fête nationale de la citoyenneté culturelle qui aura lieu tout le mois de décembre 2025. Il s'agit là d'inciter des acteurs à prévoir et organiser des actions sur cette période, valorisant les initiatives locales contribuant à l'effectivité de la citoyenneté culturelle, ainsi que des temps de réflexion et des événements fédérateurs.

## **Boîte à outils**

Chaque comité dispose d'un kit d'outils de communication, de sensibilisation et d'accompagnement : flyers, affiches, le livret Mon carnet de la citoyenneté culturelle, des fiches repères sur les actions à proposer aux collectivités, aux établissements culturels, sanitaires, médico-sociaux et sociaux, un accès gratuit à des modules de formation en ligne sur l'accessibilité et les droits culturels, une exposition de 10 panneaux de sensibilisation sur les droits culturels, etc. Il dispose d'un papier à entête de la Marche où figure la liste des membres de la coordination nationale et le contact du comité local. Chaque comité dispose d'un espace dédié sur le site internet de la Marche.

## **Rappel de l'objectif central de la Marche pour la citoyenneté culturelle**

le respect du principe constitutionnel d'égal accès au service public de la culture, de garantie de sa continuité et de son adaptabilité ainsi que la construction d'un environnement capacitant permettant la participation à la vie culturelle sans discrimination.

---

La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024/2025 est un projet initié par CEMAFORRE et porté par le Collectif national droits culturels et vivre ensemble Agapé. Contact : lamarchecc@etik.com – lamarche.culturecitoyennete.com .[doc.cemaforre.30052024]